



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 décembre 2009**

Délibération n° 2009-1165

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme de l'ouest lyonnais

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 4 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Christophe Geourjon

Compte-rendu affiché le : 18 décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, M. Rivalta, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lelièvre, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touleron, Turcas, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Brachet), Mme Pédrini (pouvoir à M. Kabalo), MM. Barge (pouvoir à M. Calvel), Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Bernard R (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin, MM. Assi, Julien-Laferrrière (pouvoir à M. Corazzol), Mme Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. David G. (pouvoir à M. Pili), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), M. Giordano (pouvoir à M. Buna), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Havard (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Lebuhotel (pouvoir à M. Appell), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à Mme Elmalan), MM. Pillon (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Sturla), Terracher (pouvoir à M. Rivalta), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Touraine (pouvoir à M. Justet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Dumas, Genin, Gillet, Lévêque, Réale.

Séance publique du 17 décembre 2009**Délibération n° 2009-1165**

commission principale : développement économique

objet : **Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme de l'ouest lyonnais**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'Office du tourisme de l'ouest lyonnais est une association régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901.

Elle a été créée en 1921 et a pour but d'étudier et de réaliser les mesures tendant à accroître l'activité touristique. Son siège se situe sur le territoire de Marcy l'Etoile et son action s'étend sur les communes de l'ouest lyonnais.

L'association est administrée par un conseil d'administration composé de membres élus (membres actifs : bénévoles ou particuliers) et de membres de droit, représentants la Communauté de communes des vallons du lyonnais et les autres communes adhérentes à l'office du tourisme : Charbonnières les Bains, Marcy l'Etoile et la Tour de Salvagny.

Ces trois communes sont membres de la Communauté urbaine, qui se verra transférer la compétence tourisme le 1er janvier 2010.

La délibération n° 2009-0888 du conseil en date du 6 juillet 2009 prévoit, dès la date d'effet de la prise de compétence tourisme par la Communauté urbaine, la substitution des représentants des communes de Charbonnières les Bains, Marcy l'Etoile et la Tour de Salvagny par des représentants de la Communauté urbaine au sein de l'Office du tourisme de l'ouest lyonnais.

La Communauté de communes des vallons lyonnais envisage de se retirer de l'association en 2010 : l'association devra alors être dissoute.

Si la dissolution intervient avant l'année 2010, les communes membres de l'association disposeront toujours de représentants pour voter cette dissolution. Si elle intervient après 2010, il convient que la Communauté urbaine nomme des représentants au sein de l'Office de tourisme de l'ouest lyonnais, car les communes ne seront plus compétentes en matière de tourisme et ne pourront alors plus être représentées dans un office du tourisme.

Ainsi, la Communauté urbaine doit dès à présent, à titre conservatoire, nommer trois représentants au sein de l'Office du tourisme de l'ouest lyonnais afin qu'ils puissent se substituer à ceux des communes de Charbonnières les Bains, Marcy l'Etoile et la Tour de Salvagny dès le 1er janvier 2010, si l'association n'est pas dissoute à cette date.

Il est également prévu que le montant des charges transférées des trois communes de la Communauté urbaine adhérentes à l'Office du tourisme de l'ouest lyonnais seront reversées intégralement en 2010 à l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon afin que les actions touristiques existantes sur ce territoire soient pérennisées ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne messieurs Alain Joly, Gilles Pillon et Maurice Fleury en tant que représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme de l'ouest lyonnais avec effet au 1er janvier 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2009.